

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le quatre août à dix huit heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, CADOZ Corinne
Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, ROUGET Nicolas, DETAIN Gérard,
MONVAILLIER Frédéric,

Absents excusés : Messieurs HEITZMANN Fabrice, VINEL Hubert

Secrétaire de séance : CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 9

Pour : 9

Article 1 : Demande d'aide au titre du dispositif « Village Côte d'Or »

La commune de Flagey-Echezeaux a déposé une demande d'approbation d'agenda programmée (Ad'Ap) qui a été acceptée par un arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2016. Cet Ad'Ap prévoit la mise en place d'une rampe pour accéder à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de mise en accessibilité de l'église pour un montant estimatif de 8 500.00 € HT
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or »,
- **DEFINIT** comme suit le plan de financement

Aide concernée	Sollicitée ou Déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée par délib du 06/06/2016)	7411.75	30 %	2223.00
Village CD	Sollicitée	7411.75	50 %	3706.00
TOTAL DES AIDES			80 %	5929.00
Auto-financement			20 %	1482.75

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives ou contrats nécessaires à la réalisation de ces travaux, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet,

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune, ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **ATTESTE** de la propriété communale de l'église

Article 2 : Demande d'aides pour la sécurisation de la traversée

a) Au titre du Plan de Soutien à la Voirie Communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la traversée du village, comprenant la création d'une double écluse, la création d'un plateau ralentisseur,
-
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une voie départementale
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> sollicitée	8 770.00	30%	2631.00
TOTAL DES AIDES			30 %	2631.00
Autofinancement du maître d'ouvrage		8770.00	70%	6139.00

b) Au titre des Amendes de police

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la traversée du village, comportant l'installation de deux radars pédagogiques et la pose de panneaux limitant la vitesse pour un montant total de 7 187.49.00 € HT],
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de police
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget primitif 2017 de la commune,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une route départementale
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée	7 187.49	25 %	1 797.00
TOTAL DES AIDES			25 %	1 797.00
Autofinancement du maître d'ouvrage			75 %	5 390.00

Article 4 : Questions diverses

Monsieur le Maire a été sollicité par le SICECO pour apporter son témoignage sur le bilan de la coupure nocturne de l'éclairage public décidée par le conseil municipal le 13 septembre 2012

Monsieur Delorme a étudié les évolutions des factures sur les trois dernières années.

D'un point de vue budgétaire les économies sont réelles puisque la mise en service de cette coupure a permis d'économiser près de 34% sur la consommation.

Suite aux réunions d'échange sur la collecte sélective des déchets, le service déchets de la communauté de communes propose d'abaisser les haies des points d'apport volontaire pour les rendre visibles et éviter les dépôts sauvages. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur le règlement de location de la salle des fêtes sera modifié et l'acompte perçu à la réservation sera encaissé dès son émission. Il passera de 30% du montant de la location à 15%.